

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS
sont reçues au
Bureau du Journal
du Lot
et
se paient d'avance
Annonces... 25 c. a
Réclames... 50 c. -

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3
M.M. Laffite et Co, place de la
Bourse 8, sont seuls chargés
à Paris de recevoir les annonces
pour le Journal du Lot.

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS
se paient d'avance.
LE DÉPARTEMENT LIMITROPHE
Trois mois... 5 fr.
Six mois... 9 fr.
Un an... 16 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
Trois mois 6 fr., Six mois 11
fr., Un an 20 fr.

Envoyer avec la demande d'abonnement
en bon de poste.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Cahors, le 16 Mai 1872.

L'Assemblée nationale, dans sa séance du 14 mai, a adopté le projet de loi relatif à la convention postale avec l'Allemagne.

Quoique cette convention ait rencontré une assez vive opposition, ce n'était pas là une question politique pouvant diviser l'Assemblée et M. Thiers. Mais, au premier jour, la loi du Conseil d'Etat va revenir, et il peut sortir du débat qui se produira une véritable crise gouvernementale. L'Assemblée, en effet, atténuera-t-elle, par quelque concession, le vote si important qu'elle a émis, en réservant à sa seule initiative la nomination des conseillers d'Etat? Maintiendra-t-elle, au contraire, ce vote sans aucune concession?

Tout ce que l'on peut dire en ce moment, c'est que des efforts sont faits dans un but de conciliation, mais qu'ils n'ont pas jusqu'ici abouti.

Correspondances

DU JOURNAL DU LOT

Versailles, 14 mai.

On déclare inexacts dans les régions gouvernementales les renseignements donnés par quelques journaux sur les négociations entamées avec l'Allemagne en vue de la libération du territoire. La question du principe aurait été jusqu'ici seule abordée et ni de notre côté ni de celui de Berlin, on ne serait encore entré dans les détails d'exécution dont parlent les feuilles en question. A plus forte raison, faudrait-il considérer comme prématurés les bruits relatifs à une évacuation définitivement arrêtée et prochaine de tout ou partie des six départements. Les diplomates ne vont pas malheureusement aussi vite que les novellistes. Toute la négociation s'est bornée jusqu'à présent à l'entretien du 1^{er} mai entre M. Thiers et le comte d'Arnim, entretien dont ce dernier a rendu compte dès le lendemain à son gouvernement. Le comte d'Arnim n'a pas revu depuis M. Thiers et je crois savoir qu'hier encore il n'avait pas reçu la réponse de M. de Bismark à sa dépêche.

On assurait ce matin que le maréchal Bazaine était venu se constituer prisonnier dans la maison de l'avenue de Picardie. Au moment où je vous écris, je n'ai pas encore la confirmation de cette nouvelle.

La retraite du ministre de la guerre devient peu probable. L'Assemblée n'est pas disposée à la provoquer et M. Thiers insiste vivement pour que le général de Cissey ne se sépare pas du cabinet.

Le consulat général de Pesth a été offert à M. Guyot-Montpayroux qui, dit-on, le refuse.

La Commission pour le conseil d'Etat ne s'est pas montrée favorable dans sa réunion d'hier, à la transaction dont je vous avais parlé et qui n'était, du reste, qu'une réédition de la proposition Target. Elle maintient le système de la nomination des 28 conseillers d'Etat par l'Assemblée. Toutefois, dans un but de conciliation, elle offre d'accorder au chef du pouvoir exécutif la nomination du président du conseil et des présidents de section. En outre, les ministres présideraient de droit leurs sections respectives et même auraient voix délibérative, excepté

dans la section de législation où ils auraient simplement voix consultative.

Avant de prendre une décision définitive sur ces divers points, la commission a chargé MM. Saint-Marc Girardin, président de la commission Batbie, rapporteur et le duc de Broglie membre de la majorité de la commission de conférer sur ce sujet avec le garde des sceaux et le président de la République.

Le gouvernement paraît peu disposé à accepter les termes de cette transaction.

Le budget de 1873 sera probablement déposé aujourd'hui. Le ministre des finances en a indiqué hier à la commission du budget de 1872 les chiffres principaux. Les dépenses seraient de 2 milliards 406 millions, soit 53 millions de plus que pour 1872. Les recettes s'élevaient à 425 millions, soit un excédant présumé de 19 millions, en admettant 120 millions d'impôt sur les matières premières.

Il n'est pas question pour le moment d'un voyage de M. Thiers et du général Chabaud-Latour à Lyon, Tours et Bourges. Si ce voyage avait lieu, ce ne pourrait être, dans tous les cas, que pendant les vacances de l'Assemblée.

Les pétitions pour le rétablissement des jeux ont de moins en moins de chances de succès. Le Gouvernement et la majorité sont à cet égard en parfaite communauté d'idées. A part peut-être les députés de quelques villes d'eaux, l'Assemblée sera unanime pour repousser une mesure qui, selon l'énergique expression de M. Barthélemy-St-Hilaire, répondant aux instances d'un grand entrepreneur de jeux, serait le déshonneur de la France.

Voici un aperçu des diverses fractions de l'Assemblée avec l'indication de leurs forces respectives et de leurs réunions réglementaires :

L'extrême droite, dite aussi les *Cheval légers*, du nom de l'impasse qui a été le premier siège de ses réunions, se réunit le mercredi soir à Versailles, dans l'appartement du duc de la Rochefoucauld-Bisaccia, à l'hôtel des Réservoirs. Cette fraction compte 75 à 80 membres.

La droite modérée ou réunion Colbert, de formation récente, se réunit sur convocation spéciale, à l'Hôtel de France (environ 100 membres.)

La réunion dite des Réservoirs, est une sorte de terrain commun pour les deux précédentes et comprend, de plus, un certain nombre de membres qui n'appartiennent ni à l'une ni à l'autre. Elle se tient le lundi et le jeudi à l'hôtel des Réservoirs, et compte de 220 à 230 inscrits.

Le centre droit se réunit le mardi et le vendredi à l'hôtel de la Chasse (environ 160 membres.)

Le centre gauche se réunit le mardi et le vendredi à Versailles à l'hôtel des Réservoirs et le mercredi à Paris chez le comte Rampon, rue de Varenne, (Environ 160 membres.)

La gauche républicaine se réunit le mardi à Versailles et le samedi à Paris, au local des Sociétés savantes rue Neuve des Petits Champs, 64. (100 à 110 membres.)

L'extrême gauche se réunit le dimanche matin à Paris rue de la Sourdière (50 à 60 membres.)

Le petit groupe bonapartiste (15 ou 20) n'a pas de réunion spéciale.

Une cinquantaine de membres n'appartiennent à aucune réunion.

Il faut noter enfin qu'un certain nombre de députés appartiennent à deux réunions à la fois. Ainsi MM. Daru, de Talhouet, Ducrot, Batbie etc., font également partie des Réservoirs et du centre droit. MM. Casimir Périer, de Goulard, Mettetal, Declerc, Bonillier, etc., appartiennent au centre droit et au centre gauche.

Il y a aussi la réunion des députés agriculteurs qui a lieu tous les vendredis, à 9 heures du matin, dans un des bureaux de l'Assemblée; celle des libre-échangistes qui se tient également le vendredi, dans un des bureaux de l'Assemblée; celle des députés de l'Est qui se réunit irrégulièrement, et enfin celle des députés médecins.

Revue des Journaux

Ordre.

Le discours de M. d'Andiffret-Pasquier a comme par surprise, enlevé l'assentiment de la Chambre. Elle a cru que tout était démontré, quand tout était à démontrer. Elle a, sous l'empire de ce sentiment, de cette illusion, voté l'affichage universel de cette pièce ven-geresse.

A la réflexion et à l'épreuve, on constate rigoureusement que dans cette pièce tout ce qui n'est pas inexact est douteux et suspect. Les démentis et les objections pleuvent. Le plaisant s'unit au sévère.

Est-ce que tant de considérations pressantes n'appellent point la révision d'un vote trop précipité? Convient-il de donner à une pièce aussi équivoque qu'acrimonieuse une publicité officielle? Et puis d'autres rapports sont attendus. Ces rapports auront-ils le même honneur et la même fortune? Les affichera-t-on aussi à la porte de toutes les mairies de France? Fera-t-on exception pour le seul discours de samedi?

On est libre de s'engager dans cette voie; mais alors on sera mal venu à nous parler d'apaisement et de conciliation; car ce serait au dernier chef de la politique irritante et provocatrice.

Avenir national.

Les symptômes d'une redoutable situation apparaissent partout. Ils sont en Russie, où tous les organes de la presse nationale s'inquiètent de la résurrection soudaine et inattendue de l'empire d'Allemagne. On les retrouve en Belgique dans l'empressement du roi Léopold II, à flatter l'Angleterre et à placer sous cette haute tutelle l'indépendance de son pays. La politique anglaise en témoigne par ses efforts pour relever l'état de sa marine de guerre. La Suède réorganise son armée, à laquelle elle applique le système du service obligatoire. Le Danemark se tait, mais il n'oublie pas ses blessures. L'Autriche, sur laquelle la Prusse a jeté le harpon et qu'elle veut entraîner dans ses futures entreprises, l'Autriche se débat, cède, s'humilie, proteste comme elle le peut, en envoyant un jour un ambassadeur laïque auprès du Saint Siège, et en accordant le lendemain les honneurs royaux au jeune fils de la reine Isabelle, c'est-à-dire au compétiteur du fils du roi qui passe à cette heure pour le meilleur allié de la Prusse. L'Italie, en effet, est toute au vainqueur de la France; elle fait passer ses régiments en revue par les généraux prussiens, et elle place ouvertement son unité sous le protectorat du nouvel empire d'Allemagne.

Au milieu de tous ces signes d'inquiétude et de trouble; il en est un plus frappant que les autres, c'est l'attitude de la Prusse elle-même. M. de Bismark charge le prince Frédéric-Charles d'aller visiter à Rome, à Vienne, à Constantinople les alliés volontaires ou int-contraires de sa politique. Les voyages de l'impératrice Augusta à Londres et à Ostende succèdent à ceux du prince. Et comme il arrive toujours, après les grands succès inattendus et éphémères, c'est aujourd'hui la politique qui a triomphé partout, qui s'agit le plus.

Il faudrait vraiment être aveugle pour ne pas voir à quelle crise terrible doivent aboutir tous ces agissements.

Le Times (de Londres).

La France, après tout ce qu'elle a souffert, n'a pas été sérieusement atteinte dans ses ressources, son crédit ou son industrie. Il y a eu des pertes lourdes et pénibles, mais elles peuvent être supportées par un peuple aussi habile, industriel et économe que le peuple français. La dernière crise a mis en relief la force nationale qui est contenue dans la parcimonie française. Elle a fait surmonter par l'Etat et spécialement par la capitale les convulsions de la guerre et de la Commune; elle a permis aux classes moyennes d'éviter la banqueroute et de profiter du premier retour de la paix et de l'ordre pour reprendre les affaires. Elle rendra peut-être le gouvernement français capable d'obtenir les sommes énormes nécessaires pour compléter l'indemnité, avec une facilité à laquelle le prince de Bismark ne s'était pas attendu et que M. Thiers pouvait à peine oser espérer.

D'autre part, on ne peut nier que bien des choses se combinent pour maintenir en inquiétude l'esprit public. L'âge de M. Thiers, le caractère anormal du gouvernement qu'il administre, ses relations avec l'Assemblée, la crainte que les nouvelles taxes ne répondent pas à l'attente de ceux qui les ont établies, et par dessus tout les 3 milliards qui doivent être prêts à paraître et à l'égard desquels l'heure de la négociation est arrivée, toutes ces choses sont de nature à amener un homme de la plus joyeuse camaraderie à une discussion sérieuse, triste et presque désespérée.

Gazette de France.

Une députation d'Alsaciens s'est rendue jeudi, à trois heures de l'après-midi, chez M. Gambetta et lui a offert un groupe en bronze de M. Bertholdi.

Depuis longtemps nous nous demandions pourquoi M. Gambetta, très-verbeux en province, témoin ses discours d'Angers et du Havre, était si réservé à l'Assemblée nationale.

Son discours aux Alsaciens est un trait de lumière; il est certain que M. Gambetta a le sentiment de sa situation, — c'est une qualité à défauts d'autres.

Il comprend que, ne connaissant ni la géographie, — exemple : Longjumeau, — ni l'histoire, ni les plus simples éléments de la langue française, — exemple : son discours aux députés alsaciens, — ce qu'il a de mieux faire, en présence d'une Assemblée composée de gens instruits et lettrés pour la plupart, c'est de se taire.

Il pense qu'une délégation alsacienne a des raisons pour être plus indulgente que l'Assemblée nationale. C'est un tort selon nous, et M. Gambetta fait injure à une des contrées les plus intelligentes et les plus instruites de l'Europe en supposant qu'elle puisse ignorer les règles les plus élémentaires de la langue française, au point d'écouter avec enthousiasme des choses comme celles-ci :

... IL M'EST VRAIMENT TERRIBLE de penser...

... ELLE REPRÉSENTAIT L'ÉNERGIE INVULNÉRABLE.

... C'est pour cela que tant qu'elle (l'Alsace) ne sera pas rentrée dans la famille, il n'y aura, à proprement parler, ni DE France, ni D'Europe.

... L'HEURE EST GRAVE...

... Ces commettants qui m'avaient choisi, qui avaient salué en moi le dernier

PROTESTANT et le dernier défenseur DE LEUR DROIT.

(Le protestant de leur droit !)

... LE RELÈVEMENT de la République, etc., etc.

Que M. Gambetta en soit bien persuadé, les Alsaciens sont trop Français pour comprendre un pareil langage; quant aux appréciations historiques de l'ex-dictateur, les Alsaciens sont trop instruit pour ne pas en faire justice.

Ils savent très-bien que ce n'est pas la République qui a conquis l'Alsace à la France.

Ils savent en revanche que c'est sous la République de M. Gambetta que la Prusse a conquis l'Alsace.

Les attaques violentes de M. Gambetta contre la monarchie ont donc moins de chances de réussir en Alsace qu'ailleurs.

Patrie

M. Barodet, ex-instituteur de Saône-et-Loire, aujourd'hui maire de Lyon, a fait figurer au budget de la ville une allocation de 50,000 fr. pour frais de représentation. Le ministère ayant demandé quelques explications, et ces explications n'ayant pas paru suffisantes, le crédit vient d'être refusé. Voilà donc M. Barodet obligé de représenter à ses frais... ou à peu près. Car je ne doute pas qu'après avoir jugé nécessaire une somme de 50,000 fr. et se l'être vu refuser, M. Barodet puise dans son patriotisme le courage d'un sacrifice d'argent, et fasse jouir la ville, dont il a désiré être maire de cette représentation, évaluée par lui-même à 50,000 fr., et qui lui paraissait indispensable.

Qui sait? — M. Barodet trouvera peut-être moins de charmes à administrer ses concitoyens; car il est d'un parti (ceci soit dit sans personnalité), où les honneurs s'estiment volontiers d'après ce qu'ils rapportent.

Le gouvernement français vient enfin de réunir et de publier, dans un Livre jaune spécial, les dépêches échangées entre les cabinets de Paris et de Londres au sujet des traités de commerce et des tarifs douaniers.

La lecture de ces documents nous explique les projets du gouvernement personnel de M. Thiers avec beaucoup plus de clarté que les discours assez vagues de la tribune.

Il en ressort plusieurs faits importants, très-utiles ou très-curieux à noter.

Le gouvernement français ne dissimule pas son intention de rompre tous les traités qui se rattachent à la réforme de 1860. Dans sa dépêche du 10 mars 1872, M. de Rémusat dit sans détours: « Nous sommes conduits à mettre un terme, dès que nous en aurons la faculté, aux engagements qui résultent pour nous de nombreux traités de commerce. Celui qui nous lie à la Grande-Bretagne est le premier qui soit arrivé à l'époque d'une résiliation régulière. »

Il est impossible d'y mettre plus de franchise. Mais comme il est beaucoup d'autres traités auxquels on ne peut pas porter atteinte, la France va se trouver dans cette situation bizarre de ne pas traiter également toutes les nations dans ses rapports commerciaux, et de taxer fortement sur une de ses frontières des produits qui, d'un autre côté, seront soumis à des conditions très-favorables et toutes différentes.

Pendant six ou sept ans encore, la France est condamnée à offrir cet étonnant spectacle, en raison des traités dont nous avons publié la liste, et qui n'expireront pas avant ce délai. On comprend que l'Angleterre oppose une vive résistance à un régime nouveau qui lui infligera des conditions beaucoup moins avantageuses que celles dont jouiront l'Allemagne, l'Autriche, l'Italie, l'Espagne et le Portugal.

Lord Granville, dans sa dépêche du 25 mars 1872, rappelle qu'il a déjà exposé « les raisons qui feraient regretter la rupture du traité, » et il constate que ce traité « a augmenté dans une notable proportion les échanges des deux pays. » Cette vérité est incontestable. La rupture du traité n'est donc pas seulement le désordre jeté dans le système du commerce extérieur de la France; elle est une réaction contre un grand progrès réalisé, contre l'augmentation des échanges. Il est impossible de rien imaginer de moins productif et de plus arriéré.

Liberté.

Créer un conseil d'Etat à son image, une magistrature à son image, telle est la préoccu-

pation de la majorité, préoccupation que certains choix compromettants dans la magistrature et l'administration ont malheureusement rendu très-vive.

Quand elle aura obtenu ce résultat, quand elle aura peuplé le conseil d'Etat de ses amis, et fait de la magistrature un corps fermé, l'Assemblée sera-t-elle satisfaite? Non, certes; il lui restera encore à mettre la main sur l'administration, sur les préfectures et les ministères; elle sera entraînée, par la logique même et par la nécessité de mettre l'harmonie dans l'Etat, à substituer partout son action à l'initiative nécessaire du pouvoir exécutif; après s'être déclarée Constituante, elle se fera Convention. C'est dans l'ordre.

Et c'est chose faite, si le centre gauche, par son intervention active, décisive, dans la lutte qui s'engagera nécessairement, à la troisième lecture de la loi du conseil d'Etat, n'apporte au Gouvernement un concours énergique.

Union.

La majorité de l'Assemblée cherchait un homme, il s'en présente deux à la fois, l'un ayant acquis une célébrité soudaine, à la suite d'un grand succès de tribune, l'autre justement estimé pour ses talents militaires et passant, par une transformation non moins soudaine, des camps où il était honoré, sur le terrain politique où il demeurerait inconnu.

C'est là un signe du temps présent.

Un discours habilement préparé, une profession de foi soigneusement calculée sont des titres qui tiennent lieu du crédit autrefois attaché aux opinions hautement et fidèlement professées. Une surprise de tribune, un programme nouveau, valent plus pour la renommée que des principes. L'engouement a remplacé la foi.

M. le duc d'Audiffret-Pasquier et M. le général Chanzy sont désignés aujourd'hui comme des chefs parlementaires.

Paris-Journal.

M. Thiers, avec ses manières à la fois séduisantes et cassantes, a dit à tous les partis successivement: Petit! petit! et tous, semblables aux trop confiants volatiles de la fable, fusionnistes, légitimistes, orléanistes, et peut-être aussi radicaux, sont venus se faire égorger doucement par lui. S'il faut en croire les bruits qui courent, il essaierait depuis quelque temps, de renoueler ce jeu charmant avec les impérialistes. A eux aussi il dit de sa voix la plus caressante: « Petits! petits! » Mais ceux-ci devinent le grand couteau qu'il tient caché dans la gaine de l'essai loyal. Et jusqu'ici ils ont refusé d'approcher. C'est le secret de la force qu'ils gardent jusque sous les catastrophes dont ils sont accablés, tandis qu'à voir où sont retombés leurs émules en monarchie, du haut de leur victoire, du 8 février, il semble vraiment que ce soit le duc d'Aumale qui ait été cerné à Sedan, et le comte de Chambord abattu à Metz.

Tout à concouru depuis un an à déblayer le terrain électoral en faveur du parti de l'appel au peuple; tout est prêt pour lui, si lui-même est prêt, si il possède en quantité suffisante des journaux suffisamment répandus, s'il a su chercher et trouver des candidats appropriés au tempérament de chaque circonscription électorale, s'il connaît sur quels zèles il peut compter dans chaque arrondissement et dans chaque canton.

Journal de Paris.

Il y a littéralement deux peuples distincts en Allemagne, l'un catholique, l'autre protestant. Quoi qu'on dise et qu'on fasse, l'empreinte religieuse est toujours la plus forte. La religion, plus que tout autre institution, contribue à former le caractère national.

Cette différence de religion, qui s'accroît dans toutes les manifestations de la vie humaine, est aussi l'obstacle principal à l'absorption de l'Allemagne par la Prusse. Le prussianisme protestant est exclusif et intolérant au plus haut degré: il proscrip impitoyablement toute conviction politique qui n'est pas la sienne. C'est pour cela que le Prussien est peu aimé dans toute l'Allemagne, même par ses coreligionnaires des petits Etats. C'est pour cela aussi que l'Allemand protestant, et surtout le Prussien, déteste l'Autriche et la France.

Quand vous voyagez en Allemagne, vous constatez que, d'une ville à l'autre, le caractère des habitants offre des différences étonnantes. Ces différences tiennent presque tou-

jours à la religion. Mayence n'est qu'à quelques lieues de Darmstadt, et il n'y a aucune ressemblance entre ces deux villes. Mayence est catholique, Darmstadt est protestant. L'une des deux populations a autant de gaieté et d'affabilité que l'autre a de pédantisme et de morgue.

Bien public.

Fatigué à l'occasion des réceptions de l'Elysée, d'un excès de travail et de cinq veillées consécutivement prolongées, M. Thiers a été invité par ses amis à prendre un peu de repos et à ménager ses forces. Mais rien, pour cela, n'a été changé à ses habitudes. Chaque soir, sans aucune exception, il a reçu à la préfecture son même nombre d'invités ou de familiers; chaque jour, présidé les conseils de ministères, où il n'a pas eu besoin de suppléer par le crayon à la parole; chaque matin, travaillé à ses heures et avec sa ponctualité ordinaire. Un seul fait indéfini a figuré dans les bulletins médicaux qu'on bien voulu publier les Fagon du boulevard, et celui-là est de notoriété publique: c'est l'ajournement consenti par l'Assemblée, de la discussion de la loi militaire.

Français.

Les journaux nous apportent de Lorraine une nouvelle qui causera une profonde émotion dans tous les cœurs français. Mgr l'évêque de Metz a refusé de prêter serment au gouvernement allemand. Ce refus prive le vénérable prélat de tout traitement. Mgr Dupont des Loges est, assure-t-on, personnellement sans fortune. Cependant il n'entend pas quitter son diocèse. A la fin d'une mission donnée dans la paroisse Saint-Martin, il a solennellement promis de ne pas quitter ses compatriotes en deuil. « Je resterai, dit-il, tant qu'il y aura une âme à consoler. »

Nous avons lu souvent dans certains journaux que la foi catholique affaiblissait le patriotisme. Certes, ce qui se passe en Alsace et en Lorraine est une réponse assez éclatante à cette stupide et odieuse calomnie. Nous ne prétendons pas que dans cette terre si française les catholiques aient seuls été patriotes. Mais nous pouvons dire avec un légitime orgueil que toutes les fois qu'il a fallu prouver son attachement à la France, même au prix des plus durs sacrifices, ils ont été au premier rang. Les persécutions acharnées dont les accablent les conquérants sont le plus beau témoignage rendu à leur patriotisme. Les quelques défections qui ont pu nous attrister dans les pays conquis, ce n'est pas dans leurs rangs qu'il faut les chercher.

INFORMATIONS

Il commence à se former une légende autour du nom de don Carlos.

Voici comment on raconte son entrée en Espagne:

Le préfet français, M. de Nadaillac, accompagné d'une partie des forces disponibles, avait dû se rendre à Saint-Jean-de-Luz pour désarmer une partie de carlistes dont on lui signalait la présence sur ce point. La surveillance se trouvait donc un peu relâchée ailleurs. Près de Saint-Jean-de-Luz sont situés, sur la frontière même, deux villages, l'un français, Urugue, l'autre espagnol, Elchalar. Un pont en bois de quelques mètres de long, jeté sur le torrent qui, descendant du val Carlos, se précipite dans les gorges de Roncevaux, sépare seul les deux villages, qui sont administrés par le même curé.

Au milieu du jour, on vit s'avancer sur le pont le curé qui, venant d'Urugue et se rendant à Elchalar, était revêtu du surplis blanc. Il portait l'extrême-onction à un mourant espagnol. Devant lui marchait un bedeau avec la croix et l'asperges. Le poste français et le poste espagnol sortirent pour rendre, suivant l'usage, les honneurs militaires. Le curé entra à Elchalar, où l'on procéda à la cérémonie religieuse; mais il revint seul à Urugue. Don Carlos restait en Espagne; — car c'était lui qui était le bedeau.

Dans la journée d'hier, un monitor au pavillon de Charles VII, a accosté à Bilbao. Et après avoir débarqué quatre mitrailleuses et

plusieurs caisses de fusils et de cartouches, il a repris le large.

Le gros de l'insurrection carliste paraît se concentrer en Biscaye.

Nous espérons que nos abonnés liront avec intérêt et méditeront avec fruit ces quelques lignes que nous détachons d'un travail publié par M. Guizot, en 1853, dans la Revue contemporaine, sous ce titre: la France et la maison de Bourbon avant 1789, elles nous semblent pleines d'actualité et, en nous montrant la cause du mal, elles nous indiquent où nous devons en trouver le remède.

« La France du XVIII^e siècle était d'autant moins en droit d'être sévère envers son gouvernement qu'elle avait elle-même dans les torts dont il était coupable, une large part. La France sous Louis XV influa bien plus que ne le fit son gouvernement sur ses propres destinées. Acceptons-en nous-mêmes la responsabilité, au lieu de la rejeter, sans vérité comme sans dignité, sur un pouvoir modéré et doux que, par nos clameurs ou nos exigences emportées, nous avons paralysé ou entraîné tour à tour... »

Le XVIII^e siècle avait rêvé dans les écrits de ses philosophes un homme nouveau... L'Assemblée constituante établit une France nouvelle divorçant avec son passé...

Que fallait-il pour que la France, de concert avec son Roi, accompli dans ses lois son gouvernement les réformes et les progrès dont elle avait besoin? Il fallait précisément ce qui ne se rencontra point, il fallait que la France ne voulût et ne cherchât que les réformes et les progrès dont elle avait besoin.

Ce n'est point l'esprit de justice et de liberté c'est l'esprit révolutionnaire qui, par violence et par ruse, s'est saisi de la France, s'est dressé devant Louis XVI, et a rendu vaines les meilleures dispositions et impossible tout concert sincère et efficace entre le pays et son roi...

Ce n'est pas dans telles ou telles fautes de Louis XVI, fautes de résistances ou fautes de concessions, qu'il faut chercher le secret de ses infortunes et des nôtres; ce secret est tout entier dans la situation radicalement impossible qu'en 1789 on faisait au Roi, en voulant qu'il se fit l'instrument d'une révolution. Une révolution pour tout détruire et pour tout reconstruire au gré des pensées et sous le vent des passions des hommes, c'est un suicide accompli dans le fol espoir d'accomplir soi-même sa restauration. C'est pour avoir formé ce dessein, ou pour s'y être laissé entraîner, que la France s'est vue conduite à rompre violemment avec son Roi, avec sa dynastie, avec la royauté elle-même, avec sa propre histoire, et contrainte d'errer en tout sens, cherchant sa place et son cours, comme un astre qui, jeté hors de son orbite, porterait partout sa propre perturbation. Jusqu'au jour où la France s'est ainsi égarée dans ces espaces inconnus où l'abîme appelle l'abîme, la maison de Bourbon s'est montrée digne et capable de la haute mission que la Providence assigne aux familles royales; elle a fidèlement, habilement et heureusement guidé et servi la nation française dans sa carrière de civilisation et de gloire. »

Chronique locale et méridionale.

Commission départementale.

Séance du 9 mai 1872.

M. le Préfet assiste à la séance. Présents: MM. Roques, président; Brugalières, Teilhard, Cambres, de Verninac et Laborie, secrétaire.

Les procès-verbaux de la dernière réunion sont adoptés.

Réparation du presbytère de Frayssinet-le-Gélat. — Demande de secours. — Rejet.

La commission rejette la demande de secours présentée par M. le curé de Frayssinet-le-Gélat, pour réparation au presbytère de la paroisse, par les motifs qu'elle n'est pas accompagnée de l'avis du conseil municipal, et qu'il résulte du budget de la

fabrique de la paroisse qu'il est facile de trouver les ressources manquantes sur les fonds de la fabrique.
Objets mobiliers appartenant au département.
— Frais de vente. — Paiement.

La commission approuve la demande formée par le sieur Contou, huissier à Cahors, en paiement d'une somme de 14 fr. 13 cent., pour paiements des déboursés et honoraires qui lui sont dus pour la vente de divers objets mobiliers appartenant au département, aux termes des règlements de la vente, il était attribué au sieur Contou, à titre d'honoraires, un dixième du prix de la vente, qui ne s'est élevée qu'à 115 fr. 50 c., dont le dixième était de 11 fr. 55 c. : les frais, pour cette vente, se sont élevés à la somme de 25 fr. 63 c., tant pour le timbre, enregistrement, affiches et honoraires de l'huissier, de sorte qu'il serait encore dû la somme de 14 fr. 13 c., dont la commission autorise le paiement sur les fonds du sous-chapitre 13, § 9 du budget départemental, exercice 1872.

Chemin de fer de Limoges à Brives. — Communication d'une lettre annonçant que les travaux ont été adjugés.

M. le préfet donne communication d'une dépêche de M. le ministre des travaux publics, qui lui annonce que les travaux du chemin de fer de Limoges à Brives viennent d'être donnés à l'adjudication, et qu'il va être exécuté immédiatement. La commission remercie M. le Préfet de cette communication.

Chemins vicinaux d'intérêt commun. — Demande de M. Limayrac, tendant à obtenir que la part de la subvention de l'Etat revenant au canton de Castelnaud, soit portée sur la ligne n° 65.

M. le président donne connaissance à la commission d'une demande formée par M. Limayrac, membre du Conseil général, tendant à ce que la somme de 960 fr., revenant au canton de Castelnaud, dans la répartition de la subvention de l'Etat, soit portée sur le chemin d'intérêt commun, n° 65.

La commission, vu la demande de M. Limayrac et les observations de M. l'agent-voyer en chef, déclare qu'elle ne peut faire droit à cette demande, et qu'il ne lui appartient pas de modifier des décisions prises par le Conseil général.

Règlement des chemins vicinaux. — Impressions. — Offres.

M. le Président communique à la Commission une lettre du rédacteur en chef du répertoire administratif offrant d'imprimer, à des conditions très avantageuses l'arrêté du règlement des chemins vicinaux.

La Commission regrette de ne pouvoir accepter les offres qui lui sont faites, mais il ne suffit pas qu'un imprimeur dise qu'il fera des conditions très-avantageuses à ceux qui voudront bien lui confier des travaux, il faudrait au moins faire connaître les avantages que l'on pourrait offrir, en conséquence, elle renvoie, pour insuffisance de renseignements.

St-Géry. — Fabrique des Masseries. — Demande de secours. — Complément d'instruction.

La commission ajourne à sa prochaine réunion la demande de secours formée par les membres du conseil de fabrique des Masseries jusqu'à justification des besoins, par une délibération du conseil municipal.

La Commission rejette la demande de secours formée par la commune d'Alvignac, à l'effet de construire un lavoir public, avec fontaine et abreuvoir. La commune d'Alvignac est une commune riche, qui peut disposer de sommes importantes, placées au Trésor, ainsi que cela résulte d'un certificat délivré par M. le percepteur, à la réunion de Montvalent le 1^{er} avril 1872.

Hôtel de la Sous-Préfecture. — Procès Traucou.

La Commission renvoie au comité consultatif de Gourdon la demande tendant à autoriser le département à assigner le sieur Traucou devant le tribunal au sujet d'une servitude de passage que le sieur Traucou prétend avoir sur la cour de l'hôtel de la Sous-Préfecture, la Commission invite le comité consultatif à formuler son avis sur cette question.

Montamel. — Maison d'école. — Subvention. — Avis favorable.

La Commission renvoi à M. le ministre de l'instruction publique et des cultes la demande formée par la commune de Montamel, à l'effet d'obtenir une subvention pour l'appropriation d'une maison d'école.

(La suite au prochain numéro.)

Le clergé français s'est ému profondément de la situation difficile qui est faite à Mgr l'évêque de Metz. Ce vénérable prélat a refusé de prêter serment à l'empereur Guillaume, et son traitement est supprimé. Il a déclaré en chaire qu'il ne quitterait jamais son troupeau, quoi qu'il arrive. Mgr de Metz est sans fortune, et il serait question de lui instituer un revenu viager au moyen de souscriptions dans les rangs du clergé.

M. Wartel, licencié ès-lettres, agrégé de grammaire, inspecteur d'académie (2^e classe) à Troyes, est nommé inspecteur d'académie (même classe) à Cahors, en remplacement de M. Durand, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

M. le ministre de l'instruction publique adresse aux préfets et aux recteurs une circulaire ayant pour but d'inviter expressément les conseils municipaux, réunis en session budgétaire, à augmenter les émoluments des instituteurs et des institutrices.

Par arrêté de M. le directeur général des postes, M. Dètrieux, employé à Cahors, vient d'être appelé à la direction de Périgueux, comme commis de 2^e classe.

Nous enregistrons avec plaisir la nouvelle de cet avancement mérité, qui n'est bien certainement que le début d'une haute position, réservée au caractère affable, au zèle et aux aptitudes particulières de M. Dètrieux.

La nommée Combedajou (Catherine), épouse de François Courty, âgée de 80 ans, du lieu de Bidaillac, commune de Castelnaud, mendiante, atteinte d'idiotisme, a été trouvée noyée dans l'étang du moulin de l'Official, commune de Castelnaud.

Rien ne laisse à supposer que cette mort soit le résultat d'un crime.

L'administration des postes vient de donner ordre à ses agents de déférer aux receveurs de l'enregistrement et du timbre les factures ou notes acquittées, passibles du droit de timbre, et qui seraient trouvées non timbrées dans un paquet d'échantillons, d'imprimés, de papiers de commerce ou d'affaires.

Remonte générale. — 5^e Circonscription.

Les chevaux de toutes armes et de toutes robes, âgés de 4 à 8 ans, seront reçus :

A Figeac, le 8 juin et achetés à 8 heures du matin.

A Lacapelle-Marival, le 9 juin, à la même heure.

A Gramat, le 10 du même mois, à 8 heures.

Pour être acceptés, ils devront être en bon état d'entretien, nouvellement et convenablement ferrés, pourvus d'un licol en sangle et d'une longe en corde.

Ce comité tiendra compte, dans son appréciation, du dressage des chevaux.

Concours pour un emploi de 800 francs à la préfecture du Lot.

AVIS.

Un concours sera ouvert à Cahors, le jeudi, 30 mai courant, à deux heures, pour un emploi de 800 francs, dans les bureaux de la préfecture du Lot.

Les candidats auront à faire : 1^o une dictée ; 2^o une composition sur un sujet administratif ; 3^o un problème d'arithmétique.

Ils pourront se faire inscrire au secrétariat général de la préfecture jusqu'au 29 mai, à quatre heures du soir, et devront produire, au moment de leur inscription, les pièces suivantes :

- 1^o Une demande sur papier libre ;
- 2^o Un extrait de leur acte de naissance ;
- 3^o Un certificat de bonne vie et mœurs.

A Cahors, le 15 mai 1872.

Pour le préfet en tournée :
Le secrétaire-général,
LÉOPOLD BOUDET.

Le général de division Guiomar est nommé au commandement provisoire de la 12^e division à Toulouse, pendant l'absence de M. le général de division Pourcet.

Nous lisons dans la Patrie :

Le ministre de la guerre, pour venir en aide aux officiers qui, par suite des décisions de la commission de révision des grades, n'ont pu être maintenus dans la position qu'ils occupaient, vient, après avoir pris l'avis du président de la République, de décider que, par dérogation aux dispositions de l'ordonnance du 16 mars 1838, les cadres des nouveaux bataillons qui vont être formés dans les anciens régiments provisoires devenus régiments de li-

gne, seront exclusivement composés d'officiers à la suite ou en non-activité.

On sait qu'un décret récent du président de la République a ordonné la fusion des derniers régiments provisoires, et que cette mesure est en pleine voie d'exécution. Elle portera dès aujourd'hui à 136 le nombre de nos régiments, qui, vers la fin de l'année, atteindra le chiffre de 150, fondé sur des combinaisons qu'on étudie en ce moment.

Des instructions ministérielles recommandent la plus grande vigilance à l'égard des bohémiens, il est prescrit de repousser du territoire français tout individu qui ne justifierait pas suffisamment de sa nationalité et de son identité.

Les maires seraient invités, par ces mêmes instructions, à ne point tolérer sur la voie publique ou les terrains communaux aucune voiture servant de domicile à des gens sans profession avouée.

Le mauvais temps qui a régné cette semaine a causé de véritables désastres. Les récoltes sont compromises en beaucoup d'endroits.

La nuit dernière la gelée a détruit entièrement les espérances des vigneron de Beaugency.

En Touraine, les légumes et les vignes ont également souffert au point d'être perdus dans beaucoup de localités.

On a les plus sérieuses craintes en Languedoc.

A Etampes, le mal est consommé.

Dans le Maconnais, le ravage est aussi considérable.

Nous lisons dans le Progrès de Villeneuve :

La lune rousse, si redoutée, ne nous a pas bien été fatale ; celle qui la suit et qui a commencé mardi, à 1 heure 28 m. du soir, nous donne jusqu'à présent une singulière température, si tant est que la lune y contribue. Ainsi mardi et mercredi un thermomètre placé contre un mur, à l'Est, a marqué, de midi à deux heures, 35 degrés, et à quatre heures du matin, le mardi, 2 degrés, et le mercredi, 3 degrés ; ce qui fait une différence de 33 et 32 degrés de midi au matin. Nous ne croyons pas que dans nos contrées on ait souvent eu à constater de pareils écarts.

Théâtre de Cahors

Direction de M. SAINT-MARTIN-LACLAVERIE

Judi, 16 mai 1872.

Représentation extraordinaire au bénéfice de M^{lle} Félicie, 1^{re} chanteuse d'opérette.

Les Saltimbanques, vaudeville en 3 actes.

Les Bavards, Opéra bouffe en deux actes.

Dimanche, 19 mai,

La Belle Héleine, pour la clôture irrévocable.

Bureaux, à 7 h. 1/2. — Rideau, à 8 h.

Dernières nouvelles

M. Rouher, en apprenant la décision de l'Assemblée, qui a fait imprimer et distribuer, dans toutes les communes de France, aux frais du Trésor public, le discours de M. d'Audiffret-Pasquier, s'est montré plus modeste, et il a seulement demandé à la commission de colportage qu'il a l'intention de prononcer en réponse à celui de M. d'Audiffret-Pasquier, M. Rouher se réservant de le faire imprimer et distribuer à ses frais, bien entendu. Il a reçu, dit-on, une réponse favorable, et la gauche s'en montre très irritée ; car elle redoute l'effet que produiront, dans le pays, les révélations de M. Rouher sur les actes du gouvernement du 4 septembre.

M. Thiers, de son côté, voit avec déplaisir l'intervention de M. Rouher dans cette question ; car il n'ignore pas qu'il sera obligé de prendre la parole pour réfuter les assertions de l'ancien ministre d'Etat au sujet de la politique du gouvernement actuel.

Cette séance du 21 mai, dans laquelle M. Rouher prendra la parole, prend des proportions considérables. Toutes les tribunes du palais de l'Assemblée sont déjà retenues par les hommes politiques appartenant à tous les régimes.

M. d'Audiffret-Pasquier sera, dit-on, très

bienveillant dans sa réplique à M. Rouher, et il s'efforcera d'atténuer la gravité de son premier discours, en ce qui concerne l'Empire, en se montrant plus acerbe et plus violent encore contre les hommes du 4 septembre, qui l'ont félicité dans la séance de samedi dernier.

M. Gambetta, M. Laurier préparent un long discours pour se disculper des fraudes, des abus dont ils seront accusés ; ces débats occuperont deux ou trois séances.

Versailles, 15 Mai,

Le maréchal Bazaine s'est décidément constitué prisonnier dans la journée d'hier à la maison de l'Avenue de Picardie. Le général Rivière est chargé de l'instruction. On ne croit pas que, quelque diligence qu'il y mette, cette instruction puisse être terminée avant deux ou trois mois.

M. Thiers a reçu, lundi, M. Deloncle, secrétaire de la mairie de Lyon ; mais il est complètement inexact qu'il ait promis d'aller visiter l'Exposition de cette ville.

On a beaucoup remarqué dans le monde diplomatique le récent article du Journal des Débats faisant pressentir que la première grande guerre européenne aurait lieu, à propos de l'Orient, entre la Russie et une coalition formée de l'Allemagne, de l'Autriche et de la Turquie, à laquelle se joindrait probablement l'Italie et l'Angleterre.

Nouvelles d'Espagne.

L'Officiel, de Madrid, a dit vrai en annonçant la marche de Serrano sur Bilbao, car cette ville, d'une importance majeure comme base d'opération insurrectionnelle, est, depuis le 8 mai, entre les mains des partisans de don Carlos.

Ce fait a été confirmé le 13 mai par de nombreuses lettres arrivées de la frontière.

Bilbao a été prise par Aguirre. A l'entrée des carlistes dans la ville, l'ayuntamiento (municipalité) s'est prononcé en faveur de l'insurrection.

Il est opportun de constater que le gouvernement de Madrid envoie des troupes à Saint-Sébastien, par mer, après les avoir fait embarquer à la Corogne.

Ce fait semble indiquer que l'insurrection est maîtresse des deux rives de l'Ebre et des Asturies, et que les bandes battant le pays le rendent impenable aux troupes amédistes.

Paris, 15 mai, midi.

Le Journal officiel publie les nominations de M. le marquis de Noailles, comme ministre de France à Washington, de M. Jules Ferry en la même qualité à Athènes, de M. de Gabriac à Stockholm, de M. de Gabriac à la Haye.

La commission de réorganisation du conseil d'Etat ne s'est pas encore mise d'accord. Les délégués iront demain chez M. Thiers.

On croit que le projet sera abandonné ; le gouvernement accepte le maintien du statu quo.

Versailles, 15 mai, soir.

L'Assemblée procède, aujourd'hui, à la première discussion de la proposition de plusieurs membres de l'extrême gauche, ayant pour but d'étendre considérablement le droit d'association. Cette proposition n'est pas sympathique à la majorité, quoiqu'elle soit défendue par plusieurs députés catholiques qui verraient dans son adoption une garantie pour les associations religieuses.

Il est à craindre malheureusement que cette garantie ne devint bientôt illusoire. MM. les membres de la gauche et de l'extrême-gauche, n'ont rien de plus pressé, quand ils se croient les maîtres, que de supprimer sans phrases la liberté des autres. Ils n'ont jamais admis et ils n'admettront jamais la contradiction des esprits libéraux ; et, quant aux associations religieuses, elles sont considérées par eux comme des ennemis à combattre et à détruire.

Bourse de Paris.

Paris, 16 Mai 1872, soir.

| | |
|----------------|-----------|
| Rente 3 p. 1/2 | 54.97 1/2 |
| — 4 1/2 p. 1/2 | 78.50 |
| — 5 p. 1/2 | 87.90 |

Annonces

Au milieu de la faiblesse générale du Marché, les titres des *Halles et Marchés de Naples*, ont fait bonne contenance, le onzième coupon a été détaché sur les obligations, il n'est pas douteux qu'il soit regagné avant la fin de ce mois. Le public apprécie maintenant la bonne situation de l'entreprise et acquiert chaque jour plus de confiance dans son avenir.

Les actions ont monté dans une proportion assez sensible, mais avec lenteur et au fur et à mesure des achats du comptant. Ces titres verront dans un temps prochain des prix meilleurs, nous croyons pouvoir le dire avec certitude.

Les obligations rapportent 24 fr.; les actions 30 fr.; le prochain coupon de 15 fr. se détache le 30 courant. Ces deux valeurs représentent donc un placement des plus rémunérateurs.

L'AUTOGRAPHE

ÉVÉNEMENTS DE 1870-1871.

On se souvient du succès de l'*Autographe*. Les événements terribles qui viennent de se

dérouler depuis un an ont fourni à M. H. de Villemessant les éléments d'une nouvelle série de cette publication, qui est appelée à exciter une vive curiosité.

L'abonnement est de vingt-cinq francs. — Pour recevoir franco, à domicile, des numéros de l'*Autographe*, envoyer autant de fois soixante centimes en timbre-poste qu'on en désira d'exemplaires, à M. H. de Villemessant, 3, rue Rossini, à Paris.

Le *Temps*, dont les principaux rédacteurs politiques sont toujours MM. A. Nefftzer, Ed. Scherer, André Cochut, Georges Jeannerod, Ulysse Ladet, Alfred Marchand, Maurice Block, L. Montigny, Le Reboullet, J. Hébrard, etc., et dont les correspondances étrangères et de la partie littéraire ont une valeur reconnue, va publier :

Lettres politiques, par M. P. LANFREY.
Notes sur l'Angleterre, par M. H. TAINE.
Le Siège de Paris, journal d'un officier de marine.
Le Blessé, roman, par M. HECTOR MALOT

Le *Temps* annonce qu'il donne à tous ses abonnés nouveaux tout ce qui a paru du beau roman de Georges Sand : *Nanon*, dont il poursuit et va terminer la publication, et en

même temps l'analyse complète (avec reproduction des principales dépositions) de l'enquête parlementaire sur les événements du 18 mars. — Bureaux : Faubourg Montmartre, 10. — Trois mois, 17 fr.

LE TOUR DU MONDE

Nouveau Journal hebdomadaire des voyages

Publié sous la direction de N. Edouard Charton

AVIS DES ÉDITEURS

La publication du *Tour du monde*, que les éditeurs avaient dû interrompre au mois de septembre dernier, à la suite de nos premiers désastres, a repris son cours, le 18 juin 1871, par la mise en vente de la livraison 560. — A dater de ce jour-là et jusqu'à fin décembre prochain, c'est-à-dire jusqu'à l'achèvement de la onzième année, il paraîtra une livraison seulement par quinzaine, le Samedi; mais, à partir de janvier 1872, la publication redeviendra hebdomadaire comme avant.

L'impossibilité de regagner le temps perdu, en publiant plusieurs livraisons par semaine; la crainte aussi d'imposer les souscripteurs, en leur demandant trop à la fois, a déterminé les éditeurs à adopter cette modification temporaire dans la périodicité de leur journal. Le

onzième volume en cours de publication sera la date de, 1870-1871.

Les abonnés, servis directement par la poste, n'ont point à se préoccuper de cette mesure; ils recevront un nombre de livraisons proportionné à la durée de leur abonnement.

JOURNAL DES DEMOISELLES

(40^e année.)

1, BOULEVARD DES ITALIENS

ANNÉE 1871

Exceptionnellement les abonnements partent du mois d'Avril pour finir en Décembre (neuf mois).

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Edition mensuelle..... 9 fr. a
Edition bi-mensuelle avec 48 gravures 13 fr. 50
Edition bi-mensuelle avec 48 gravures et 24 grandes feuilles de patrons... 18 fr. a
Edition hebdomadaire LA PLUS COMPLÈTE. 8 fr. 50 par trimestre
6 MOIS, 16 FR. — 9 MOIS, 24 FR. — UN AN, 32 FR.

Envoyer un mandat de poste ou une valeur à vue.

Toute personne qui en fera la demande recevra un numéro spécimen.

Hénies, Goutte et Maladies de la Vessie.
En écrivant au Gué(Vendée) à M. le docteur Paquet

Pour paraître, au premier jour, chez tous les libraires

LES RURAUX

(Dialogue entre un Maire et un Candidat à la députation.)

Brochure politique de 30 pages

par Léon VALÉRY, de Lalbenque

25 centimes. — ENVOI FRANCO PAR LA POSTE — 25 centimes.

En vente à la Librairie J.-U. CALMETTE, à Cahors

LA QUESTION MILITAIRE EN 1871

Par M. le Baron d'AUPIAS de BLANAT

Brochure grand in-8° de 112 pages..... 1 fr.

Plus de teintures progressives

MIXTURE ORIZALINE VÉGÉTALE

(Un seul flacon) DU DOCTEUR JAMES SMITHSON (Un seul flacon)
RAMÈNE INSTANTANÉMENT LA COLORATION NATURELLE AUX CHEVEUX ET A LA BARBE POUR BLOND, CHATAIN, BRUN ET NOIR
Pas besoin de laver avant, ni après. L'application est des plus simples, le résultat est immédiat; ne tache pas la peau et ne peut jamais nuire à la santé.
La boîte, avec peigne et brosse : 6 fr. — Le flacon seul : 5 fr.
LOTION VÉGÉTALE SMITHSON
Pour nettoyer et préparer les cheveux et la barbe à recevoir l'Orizaline et en assurer la réussite. — Le flacon, avec brosse : 2 fr.
Dépôt général pour la vente en gros à la maison L. LEGRAND, parfumeur, 207, rue Saint-Honoré, à Paris.
Et chez tous les parfumeurs et coiffeurs de la France et de l'étranger.

TABLEAU DES DISTANCES

Nouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour
De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'Arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.
PRIX : 1 FRANC.

Chez M. Laytou, rue du Lycée, à Cahors.

PÂTE ET SIROP DE BERTHÉ A LA CODÉINE

Aucun médicament ne calme plus sûrement les toux opiniâtres de la Grippe, du Catarrhe, de la Coqueluche, de la Bronchite, de la Phtisie, et toutes les irritations de poitrine.
Dépôt à Paris, Pharmacie du Louvre, 151, rue St-Honoré, et dans toutes les Pharmacies.

A VENDRE D'OCCASION

UN BEAU PHAËTON

Roue à patente double, un Bréack neuf et autres voitures; Harnais neufs, fins et ordinaires; et d'occasions, Sells, Brides et tout ce qui concerne la Sellerie le tout bien bon marché. L'on se charge de tout ce qui concerne la partie de Carrosserie.

S'adresser à M. Emile Escudé, carrossier, galerie de Fontenille, à Cahors.

FLEURS ARTIFICIELLES

MARTE BLANC

FLEURISTE A CAHORS
Galerie de Fontenille, boulevard Nord.

Bouquets d'église et de fête votive. — Globes garnis et Globes avec socle. — Cylindres ronds et Cylindres ovales. — Couronnes nuptiales et Couronnes mortuaires. — Médailles. — Feuillages assortis. — Papiers de toute couleur. — Grand assortiment de vases en porcelaine et vases garnis.

A. BERGON ET C^{ie}

Tailleurs, rue des Boulevards, à Cahors.

Préviennent les pères de famille qui ont des enfants au Lycée, qu'ils se chargent de fournir le costume complet, avec képi, col et gants, à prix réduit.

SAVOIR : Pour la 1^{re} et 2^e tailles, 70 fr. — Pour la 3^e et 4^e tailles, 60 fr.

On demande

des agents cantonniers pour représenter la Compagnie d'assurances contre l'incendie la *Sauvegarde*. — S'adresser à M. Hébrard, directeur-divisionnaire, à Cahors.



CAFÉ DES GOURMETS

C'est là un de ces rares produits pour lesquels la faveur du public ne s'est jamais démentie, et qui, marqués de premier ordre, toujours distingués des produits analogues, ne peuvent renier leur passé et restent d'une qualité qu'on chercherait vainement dans leurs imitateurs.

Les sortes dont se compose le *Café des Gourmets* sont les plus délicates et les plus recherchées, le produit des meilleures récoltes des plantations les plus estimées. Les soins exceptionnels qui président à sa torréfaction, la garantie qu'il est exempt de tout mélange de chicorée ou autres substances indigènes expliquent sa supériorité incontestée. Les procédés de concentration auxquels il est soumis en font en outre un produit éminemment économique.

Une Médaille d'honneur à l'Exposition Universelle de Londres 1862. — Deux Médailles à celle de Paris 1867, en proclamant la supériorité du *Café des Gourmets*, n'ont du reste fait que consacrer le sentiment public qui l'avait partout hautement reconnue et appréciée.

Pour se mettre à l'abri des imitations ou des contrefaçons du *Café des Gourmets*, les consommateurs doivent exiger que toutes les boîtes soient scellées d'une bande au nom des producteurs, et portent sur l'étiquette leur signature.

LES CHOCOLATS ET LES TAPIOCAS

DES GOURMETS ET DE LA COMPAGNIE EUROPÉENNE

provenant de la même Usine, et entourés de soins aussi recherchés que le *Café des Gourmets*, offrent comme lui les plus sérieuses garanties d'une qualité exceptionnelle.

Se trouvent dans toutes les bonnes Maisons d'Épicerie, de Confiserie et de Comestibles.

45 ANNÉES D'UN SUCCÈS TOUJOURS CROISSANT
200,000 cures authentiquement justifiées.

Les constatations, les prescriptions des plus hautes sommités médicales, prouvent que : les Gastrites, les Gastralgies, les Dyspepsies, les Dysenteries, les Diarrhées, les Constipations chroniques opiniâtres, les Hémorrhoides, la Goutte, les Rhumatismes, l'Asthme, les Catarrhes, les Glaires, les Pâles couleurs, les Maux provoqués par les retours d'âge ou de puberté, les Eruptions, les Dartres, enfin toutes les Maladies de l'Estomac, du Foie, des Intestins, de la Peau et du Sang, sont guéries radicalement par la graine de *Moutarde Blanche de Didier*. — Nul traitement n'est plus simple, plus sûr, et moins dispendieux; ses merveilleuses vertus médicales, attestent pleinement la popularité de cet incomparable médicament. — Dépôts chez MM. **Vinél**, pharmacien à Cahors; **Houillé**, épicier Place Basse, à Figeac.

DETTE TUNISIENNE

La conversion des obligations de 1863 et de 1865 en obligations nouvelles, décrétée par le *Gouvernement tunisien*, et qui devra être achevée dans le délai de quatre mois, a commencé le 15 avril courant, au siège de la Banque des chemins de fer d'intérêt local (37, boulevard Haussmann, Paris) exclusivement chargée par contrat de procéder à cet échange *contre titre*.

Les bureaux seront ouverts de 10 heures à 3 heures.